

**2018 DEVE 24** Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières- autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Paris est fière de son patrimoine architectural, intellectuel et historique, mais elle est tout autant attachée à son patrimoine naturel. Les Parisiennes et Parisiens partagent cet attachement et ont ainsi plébiscité le projet « + de nature en ville » dans le cadre du budget participatif 2016.

Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, la protection et la valorisation de la biodiversité est essentielle à notre avenir collectif. C'est pourquoi le Conseil de Paris a fait de la biodiversité une Citoyenne d'Honneur de la Ville et que le second Plan Biodiversité de Paris, qui vous sera présenté lors d'un prochain Conseil de Paris, renforcera les engagements du plan de 2011 et déclinera un plan d'actions ambitieux et pragmatique.

Ce plan visera notamment à recréer un milieu favorable aux espèces sauvages et contribuer à leur retour et leur maintien dans la capitale.

Les insectes pollinisateurs, dont l'abeille domestique participent pleinement à la biodiversité. En effet, la pollinisation est à l'origine de la diversité végétale et contribue ainsi au maintien de la vie sur notre planète. Toutes ces espèces sont considérées comme des sentinelles donnant l'alerte sur les dangers qui menacent à la fois les équilibres naturels et la santé des hommes. Or, depuis plusieurs années, les insectes pollinisateurs sont menacés par des modifications de leur milieu de vie, en particulier en raison de l'utilisation intensive des pesticides.

La gestion écologique des espaces verts municipaux (arrêt des produits phytosanitaires de synthèse, gestion des fauches, plantations de plantes indigènes, gestion de l'eau, accueil de la biodiversité), initiée en 2001, a contribué à ce que Paris devienne un territoire propice aux abeilles domestiques. On compte ainsi aujourd'hui 700 ruches à Paris.

Depuis 2014, la Municipalité a multiplié les actions en faveur des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages :

- en signant en 2015 la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) ;
- en créant un événement annuel, la « journée des abeilles et du miel » dans le cadre de l'événement Apidays ;
- en votant au Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 une stratégie « Ruches et pollinisateurs » qui vise à favoriser le développement de l'apiculture à Paris comme la présence de pollinisateurs sauvages ;

- en candidatant au nouveau label « APIcité » qui récompense les actions remarquables des villes en faveur des abeilles, et en obtenant en novembre 2016 la distinction « 3 abeilles », soit la plus haute qualification ;
- en adoptant au Conseil de Paris de la séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017 une convention cadre pour faciliter l'installation de ruchers sur le domaine de la Ville et la création d'un visuel « Miel de Paris ».
- En approuvant au Conseil de Paris de la séance des 20, 21 et 22 novembre 2017, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'hôtels à insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux

Dans la continuité des actions déjà entreprises, et dans le cadre de la mise en œuvre du projet « + de nature en ville », voté au budget participatif 2016, et qui prévoit notamment l'installation de ruchers, la Ville de Paris va lancer un appel à projets « ruchers » en direction des apicultrices et apiculteurs sur 17 sites situés dans des espaces verts et des cimetières municipaux. Ainsi seront proposés aux apiculteurs les sites suivants :

- Cimetière d'Ivry, 44 avenue de Verdun 94200 Ivry-sur-Seine
- Jardin Villemin, 14 rue des Récollets 75010 Paris
- Square Louis Majorelle 75011 Paris
- Jardin de Reuilly - Paul Pernin, 15 rue Albinoni 75012 Paris
- Square René Legall, 75013 Paris
- Jardin Jean-Claude-Nicolas-Forestier, 12 rue Thomire 75013 Paris
- Square du Serment de Koufra, avenue Ernest-Reyer et rue de la légion étrangère 75014 Paris
- Parc Montsouris, 2 rue Gazan 75014 Paris
- Square Wyszinsky, 54 rue Vercingétorix 75014 Paris
- Parc Suzanne Lenglen, 72 rue Louis Armand, 75015 Paris
- Parc André Citroën, 2 rue Cauchy 75015 Paris
- Square des Poètes, Avenue du général Sarrail 75016 Paris
- Square Dode de la Brunerie, avenue Dode de la Brunerie, 75016 Paris
- Cimetière des Batignolles, 8 rue Saint-Just 75017 Paris
- Square Charles Hermite, 40 rue Charles Hermite 75018 Paris
- Square Marcel-Mouloudji, 10 rue Pierre-Reverdy 75019 Paris
- Cimetière du Père Lachaise, 8 boulevard de Ménilmontant, 75020 Paris

Ces sites ont été choisis, en lien étroit avec les Mairies d'arrondissement, en tenant compte des ressources nectarifères disponibles, de l'installation connue de ruches à Paris et de la présence de nombreux pollinisateurs sauvages parties prenantes de la biodiversité. Aussi il a été choisi d'implanter une cinquantaine de nouvelles ruches à travers cet appel à projets, soit 8 % du nombre de ruches actuellement estimé à Paris.

Aucun site n'est proposé dans 9 arrondissements. En effet, au vu des ruches déjà installées dans ces arrondissements, que ce soit par la ville sur le domaine municipal ou par les autres acteurs publics et privés, et des ressources nectarifères existantes, il ne semble pas opportun d'accueillir de nouvelles populations d'abeilles domestiques, au risque de créer une concurrence entre celles-ci et les pollinisateurs sauvages.

Les abeilles peuplant les ruches devront être issues de l'espèce *Apis mellifera*, l'abeille noire, espèce indigène en France et dont les populations sont en déclin. En effet, cette espèce, parfaitement adaptée à

son environnement grâce à une résistance hivernale et une rusticité hors pair, concourt à une apiculture responsable.

Cet appel à projets sera lancé mi-février 2018. Les apicultrices et apiculteurs auront jusqu'à la fin du mois de mars pour proposer leur projet. Puis un jury, associant les Maires d'arrondissement, désignera le projet lauréat pour chaque site.

Les apicultrices et apiculteurs lauréats signeront alors une convention d'occupation rédigée à partir de la convention cadre susmentionnée et pourront apposer le visuel « Miel de Paris » sur leurs pots de miel et supports de communication.

En amont de la signature des conventions, la Ville réalisera les travaux d'aménagement, principalement en vue d'isoler les ruchers et orienter la trajectoire d'envol des abeilles et afin de protéger les usagers du site.

En parallèle, nous continuerons à développer des espaces dédiés aux pollinisateurs sauvages dans Paris notamment dans les parcs et jardins.

Les travaux sont estimés à 6 000€ TTC par site, soit une enveloppe globale de 102 000 € TTC. Les dépenses d'investissement pour ces travaux d'aménagement seront imputées sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif voté en 2016.

C'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme en lien avec ces travaux.

La Maire de Paris